

Focus sur le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

LE CVS C'EST QUOI ?

Le Conseil de Vie Sociale est un lieu d'échange sur la vie de l'établissement. Cette instance consultative permet de s'exprimer, de donner son avis et des solutions d'amélioration du quotidien.



LE CVS C'EST QUI ?

Il regroupe des représentants des résidents, des familles, des élus du CCAS, des professionnels, des bénévoles et la direction. Cette dernière écoute et apporte des réponses aux questions.

Le C.V.S. peut appeler toute personne à participer à ses réunions à titre consultatif, en fonction de l'ordre du jour.



COMMENT S'ORGANISE LE CVS ?

- 1 - Chaque représentant prépare les remarques ou les questions.
- 2 - L'ordre du jour est transmis aux représentants 15 jours avant.
- 3 - Le jour de la réunion, un secrétaire est désigné pour rédiger le compte-rendu
- 4 - Un temps de convivialité a lieu à la fin de chaque réunion
- 5 - Après validation, le compte-rendu est affiché dans l'espace "CVS" prévu à cet effet et répertorié dans un classeur rendu public, à proximité du tableau d'affichage de l'EHPAD.



Des questions ? Rapprochez-vous du secrétariat de l'établissement.